Budget 2027 : des marges de manœuvre existent

Nos pistes pour plus de justice fiscale et de cohérence budgétaire

Novembre 2026

PACTE DU POUVOIR DE VIVRE

INTRODUCTION 3

Un budget 2027 qui ne peut pas ignorer ce que vivent les Français·es 3
La contrainte budgétaire est réelle, mais elle ne peut déterminer à elle seule les choix à faire 3
Faire des personnes modestes et des services publics les variables d'ajustement du budget est une impasse 3
Face au changement climatique, restreindre le budget revient in fine à augmenter la facture 4
Préparer l'avenir suppose de faire des choix 4
La justice fiscale comme boussole 4
Des marges de manœuvre existent, il faut les mobiliser 5

FAIRE DES ÉCONOMIES GRÂCE À PLUS DE COHÉRENCE 6

Réduire les dépenses néfastes pour l'environnement 6
Revenir sur certaines exonérations de cotisations sociales patronales 6
Réduire certaines aides aux entreprises octroyées sans conditions 7

IMPÔTS : FAIRE CONTRIBUER CHACUN À HAUTEUR DE SES MOYENS 8

Un impôt sur le revenu plus progressif 8
Taxer les très hauts patrimoines 9
Rétablir l'impôt sur la fortune, en plus performant 9
Rétablir une taxation progressive du capital 10

ASSURER UNE IMPOSITION JUSTE SUR L'HERITAGE 10

Une fiscalité juste pour renforcer l'égalité des chances 10
Réformer le Pacte Dutreil 11
Etablir une contribution verte sur l'héritage 11

ENTREPRISES : RÉTABLIR LA JUSTICE FISCALE ET PARTAGER 12

Taxer les superprofits 12
Lutter efficacement contre l'optimisation fiscale 12
Amplifier la taxation sur les transactions financières 13

INTRODUCTION

Un budget 2027 qui ne peut pas ignorer ce que vivent les Français·es

Le gouvernement de Sébastien Lecornu a présenté le 1er octobre 2026 son projet de loi de finances (PLF) et son projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027, un budget qui semble en déconnexion des fortes tensions sociales, économiques et écologiques qui traversent le pays.

Depuis plusieurs mois, les difficultés à vivre dignement de son travail, à se loger, à se déplacer ou simplement à faire face aux dépenses courantes s'accumulent pour nos concitoyen·nes. La hausse des prix de l'énergie et du carburant pèse particulièrement lourdement sur les ménages les plus modestes. Les mobilisations des jeunesses, notamment dans les lycées, témoignent d'un malaise plus profond face à la dégradation des conditions de vie, d'étude et des services publics. Dans le même temps, l'été 2026 a rappelé avec une particulière brutalité que le dérèglement climatique n'est plus une menace lointaine. Canicules, incendies et événements extrêmes mettent à l'épreuve les populations, les infrastructures, l'économie, les services publics mais aussi les finances publiques.

Dans un tel contexte, le budget de l'État ne peut être pensé comme un simple exercice comptable visant à faire rentrer les dépenses dans une enveloppe prédéfinie. Il doit répondre à ce que vivent les personnes aujourd'hui tout en préparant notre capacité collective à affronter les transformations de demain.

Or, le projet de budget présenté par le gouvernement ne semble pas à la hauteur de cette double exigence. Il fait peser une part importante de l'effort sur les ménages, les travailleurs et les plus modestes, tout en maintenant une pression forte sur les services publics et en donnant des signes préoccupants quant aux moyens consacrés à la transition écologique.

Le Pacte du pouvoir de vivre refuse cette logique. Face aux contraintes réelles qui pèsent sur les finances publiques, nous défendons une autre approche : il est possible de réduire le déficit sans faire des personnes modestes les variables d'ajustement et sans sacrifier les investissements indispensables à notre avenir.

La contrainte budgétaire est réelle, mais elle ne peut déterminer à elle seule les choix à faire

La situation des finances publiques françaises est préoccupante. Après plusieurs années de déficit élevé, la France doit retrouver une trajectoire soutenable et s'est engagée à ramener son déficit sous les 3 % du PIB. Si la réduction du déficit et de la dette sont nécessaires, elles ne peuvent être considérées indépendamment de ce que vit le pays.

La question n'est donc pas de savoir s'il faut maîtriser les finances publiques, c'est un fait. La véritable question est de savoir quelles dépenses réduire, quelles recettes mobiliser et quels investissements engager.

Réduire le déficit de manière uniforme, en gelant les prestations, les salaires et les investissements, est une voie sans issue. C'est ne pas écouter les besoins réels de nos concitoyen·nes et prendre le risque de déplacer les coûts vers demain.

Faire des personnes modestes et des services publics les variables d'ajustement du budget est une impasse

Le gel des allocations familiales, la réduction des dépenses consacrées à l'allocation de rentrée scolaire, le gel des APL, le gel de la prime d'activité ou encore les mesures visant les personnes étrangères (APL) constituent autant de décisions qui pèsent directement sur les personnes déjà confrontées à des difficultés importantes.

Les travailleurs ne sont pas épargnés, avec un durcissement du régime des arrêts de travail et des contrôles accrus. La baisse des moyens de l'inclusion par l'emploi est inquiétante tout comme les coupes envisagées sur le secteur social et médico-social. Le transfert annoncé d'une partie des dépenses vers les complémentaires santé, à hauteur de près de 1,5 milliard d'euros, risque également de se traduire par une hausse du coût supporté par les assuré·es.

Ces mesures ont un point commun : elles recherchent des économies là où les conséquences sociales sont immédiatement perceptibles, mais où les capacités contributives sont souvent les plus faibles.

Notre modèle de protection sociale concourt à la stabilité économique de notre pays, et représente un atout considérable pour l'attractivité, sans oublier qu'une bonne partie de nos secteurs productifs sont directement financés par la protection sociale[1].

Par ailleurs, le gel du point d'indice des fonctionnaires et la suppression de 1 076 postes à temps plein ne peuvent être considérés indépendamment des difficultés de recrutement et de fonctionnement qui touchent déjà l'école, l'hôpital, la justice, les transports ou les services sociaux. Or les services publics ne constituent pas seulement une dépense budgétaire. Ils sont une condition de l'égalité entre les citoyen·nes et entre les territoires. Ils permettent l'accès à des droits essentiels, soutiennent l'activité économique et contribuent directement à la cohésion sociale.

Face au changement climatique, restreindre le budget revient in fine à augmenter la facture

L'été 2026 l'a encore démontré : le dérèglement climatique a déjà des effets directs sur la sécurité des personnes, l'agriculture, les infrastructures, la santé et l'économie. Les réponses d'urgence sont indispensables, mais elles ne peuvent suffire.

Il faut à la fois agir d'urgence pour atténuer les émissions de Gaz à Effet de Serre et préparer nos territoires aux conséquences inévitables du changement climatique. Pour atteindre nos objectifs climatiques, les investissements bas-carbone doivent fortement augmenter d'ici 2030. Les besoins supplémentaires sont estimés par le Ministère de la transition écologique et le Ministère de l' Économie, à plus de 110 milliards d'euros par an en 2030 par rapport à 2021, dont 25 à 34 milliards d'euros par an pour les finances publiques. À cela s'ajoutent les besoins liés à la biodiversité, à l'eau, à la restauration des écosystèmes et à la lutte contre les pollutions.

Ces montants peuvent sembler considérables. Ils le sont. Mais le coût de l'inaction l'est davantage encore. Reporter les investissements nécessaires ne permettra donc pas de réaliser des économies : cela conduira à payer plus cher les dommages, les réparations et l'adaptation dans quelques années.

C'est pourquoi le recul des moyens consacrés à la transition écologique dans le projet de budget est particulièrement préoccupant. La faiblesse du Fonds vert, qui reste inférieur de moitié par rapport aux engagements de 2024, les restrictions touchant la rénovation énergétique, et la coupe de 30% du budget de l'ADEME et les menaces pesant sur les opérateurs de l'État comme l'ADEME ou l'Office français de la biodiversité sont en contradiction avec l'étendue des besoins.

Nous ne pouvons pas demander aux ménages, aux collectivités et aux entreprises d'accélérer la transition tout en réduisant les moyens publics qui permettent de la rendre possible.

Préparer l'avenir suppose de faire des choix

Pour le Pacte du pouvoir de vivre, le budget de l' État doit d'abord permettre de protéger les personnes et de garantir les droits fondamentaux. Il doit ensuite donner à la puissance publique les moyens d'investir dans ce qui permettra de réduire les vulnérabilités de notre pays et lui donner une vitalité économique et une sérénité sociale : services publics, santé, éducation, logement, infrastructures, adaptation au changement climatique, transition écologique et préservation de la biodiversité.

Nous défendons ainsi une conception exigeante du sérieux budgétaire : supprimer les dépenses inefficaces, injustes ou nocives ; réinterroger les niches fiscales et les exonérations qui ne répondent plus à leurs objectifs ; mieux conditionner les aides publiques; et consacrer les ressources ainsi dégagées aux priorités sociales et écologiques.

La justice fiscale comme boussole

La politique budgétaire des dernières années a été marquée par d'importantes baisses d'impôts. Selon la Cour des comptes, les baisses d'impôts intervenues entre 2018 et 2023 représentaient un impact de 62 milliards d'euros en 2023, soit 2,2 points de PIB. Dans le même temps, les inégalités de revenus ont progressé et les ménages les plus aisés ont

[1] HCFiPS, Rapport « Production et redistribution », janvier 2025

davantage bénéficié de certaines évolutions fiscales. Cette situation nourrit un sentiment d'injustice qui fragilise le consentement à l'impôt.

Le Pacte du pouvoir de vivre défend un principe simple : chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens.

Dans un contexte de crise du pouvoir d'achat et de hausse des dépenses contraintes, cette exigence est particulièrement importante. Les ménages les plus modestes consacrent une part de plus en plus importante de leurs revenus aux dépenses essentielles. Elle est passée de 12% au début des années 1960 à 30% en 2025, selon l'INSEE[2]. Cette contrainte limite leurs capacités à absorber les hausses de prix ou les nouveaux prélèvements.

À l'inverse, les ménages et les entreprises qui disposent des capacités contributives les plus importantes doivent prendre leur juste part au financement des biens communs et des investissements dont notre pays a besoin.

La prolongation de la contribution différentielle sur les hauts revenus constitue un signal positif du projet de budget, mais reste une mesure insuffisante et trop isolée. De même, la reconduction d'une surtaxe exceptionnelle sur les entreprises dans une version réduite n'est pas à la hauteur du moment.

La justice fiscale ne consiste pas nécessairement à créer toujours de nouveaux impôts. Elle consiste aussi à mieux calibrer ceux qui existent, à corriger leurs effets injustes et à supprimer les dispositifs qui ne répondent plus à l'intérêt général.

Des marges de manœuvre existent, il faut les mobiliser

Le Pacte du pouvoir de vivre ne sous-estime donc ni la situation des finances publiques ni la nécessité de réduire progressivement le déficit. Mais il refuse l'idée selon laquelle la seule voie possible serait de réduire les dépenses sociales, de fragiliser les services publics et de repousser les investissements écologiques.

Il existe d'autres marges de manœuvre qui reposent sur deux leviers complémentaires :

- Faire des économies par davantage de cohérence dans la dépense publique, en supprimant ou en réorientant les dépenses inefficaces, injustes ou incompatibles avec les objectifs sociaux et écologiques du pays : niches fiscales injustifiées, exonérations de cotisations patronales au-delà de certains seuils, aides publiques aux entreprises sans contreparties suffisantes, subventions ou dispositifs préjudiciables à l'environnement.
- Faire davantage contribuer celles et ceux qui en ont les moyens, en renforçant la progressivité de l'impôt, en renouvelant la fiscalité du patrimoine et en corrigeant les dispositifs qui permettent aujourd'hui de réduire excessivement la contribution de certains ménages ou entreprises, en faisant évoluer la fiscalité sur les héritages.

Ces deux leviers doivent permettre de dégager les ressources nécessaires pour financer les priorités collectives.

Sur cette base, le Pacte du pouvoir de vivre propose dans les pages qui suivent des mesures concrètes. Elles s'organisent autour d'une conviction commune : nous pouvons et nous devons dégager des marges de manœuvre budgétaires sans faire payer les plus modestes et sans sacrifier la transition écologique. Ces marges doivent au contraire permettre d'investir dans les services publics, notre modèle de protection sociale et une transition écologique juste, afin de préparer notre pays aux défis qui viennent.

[2] INSEE, « Evolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages », mai 2026

FAIRE DES ÉCONOMIES GRÂCE À PLUS DE COHÉRENCE

Le Pacte du pouvoir de vivre appelle à réduire certaines dépenses publiques qui n'atteignent pas leur objectif initial et/ou qui pour certaines contreviennent même aux engagements climatiques et sociaux de notre pays. Cette liste de propositions n'est pas exhaustive mais elle vise à interroger le bon usage de l'argent public. Le consentement à l'impôt et la cohésion sociale du pays en dépendent.

Réduire les dépenses néfastes pour l'environnement

Le "rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat", dit "budget vert", annexé au PLF 2026, identifie 8,1Md€ de dépenses défavorables à l'environnement, contre 40,5Md€ de dépenses ayant un impact favorable soit une diminution de 2,1Md€ comparé à 2025[3]. 5,3Md€ de dépenses sont caractérisées comme ayant un impact "mixte". Si l'on remarque que les dépenses défavorables sont au même niveau que l'année précédente et moindre qu'en 2025 (13,1 Md€), il reste encore une marge de progrès importante. D'autant plus que cette analyse demeure partielle puisque 100,5Md€ de dépenses ne sont pas évaluées faute d'informations, un niveau en hausse de 13,3 Md€ comparé à 2025. Par ailleurs, certains éléments ne sont pas pris en compte dans le budget vert comme les exonérations sur le kérosène. Enfin, les dépenses sans impact significatif représentent 434,7 Md€ en 2026.

Il existe donc des marges de manœuvre mais il est essentiel d'analyser leur impact social. Ainsi, plusieurs des dépenses néfastes pour l'environnement listées dans le budget vert, si elles étaient réduites ou supprimées à court terme, auraient des conséquences sociales négatives. Supprimer par exemple la réduction sur les prix du carburant en Outre-Mer, alors que le coût de la vie est en moyenne de 19 % à 38 % plus élevé que dans l'Hexagone, pourrait avoir des répercussions dramatiques.

Pour le Pacte du pouvoir de vivre, supprimer les dépenses défavorables à l'environnement, sans engendrer des impacts sociaux délétères, est essentiel. Ces coupes permettraient de réduire les dépenses de l'Etat, de façon à financer la transition écologique juste des secteurs les plus impactés.

Il convient par ailleurs de ne pas oublier le secteur de l'aérien en France dont les émissions de CO_2 continuent d'augmenter et pour lequel des évolutions sont nécessaires. Le sujet est toutefois singulier car la législation limite les possibilités d'évolution juridique sur les vols internationaux, responsables de la majorité des émissions carbone. Afin de contourner ces difficultés, le Pacte du pouvoir de vivre est favorable au maintien de l'augmentation du prix des billets d'avion décidée en 2025 et invite à soutenir les efforts en travaillant à la transition du secteur et à l'accompagnement des professionnels.

Revenir sur certaines exonérations de cotisations sociales patronales

En 2025, les exonérations de cotisations et contributions sociales ont représenté 86,8Md€ de moindres recettes pour l'ensemble des organismes de sécurité sociale, partiellement compensés par l'Etat[4]. Parmi celles-ci, environ 75,6Md€ correspondaient aux allègements généraux de cotisations. Depuis le PLFSS 2025, ces exonérations patronales sont limitées aux salaires inférieurs à 3 fois le Smic au lieu de 3,5 fois le Smic.

Les récentes études sur le sujet invitent toutefois à aller plus loin. Dans leur rapport publié en octobre 2024, dans le cadre d'une mission gouvernementale, les économistes Antoine Bozio et Etienne Wasmer analysent le coût et l'efficacité de ces aides et constatent une perte d'effets de ces allégements sur les salaires supérieurs à 1,6 fois le Smic[5].

Dans leur rapport parlementaire, publié en septembre 2023, les députés Marc Ferracci et Jérôme Guedj avaient également conclu que les exonérations sur les salaires jusqu'à 1,6 Smic (deux tiers des dépenses induites par ces exonérations) ont un impact positif démontré sur l'emploi, tandis que "l'impact [du] tiers [restant] de ces exonérations reste vague"[6]. Ces exonérations n'ont donc pas fait la preuve de leur efficacité sur le maintien ou la création d'emplois ni sur la compétitivité, en plus d'entraîner des effets négatifs de trappe à bas salaire.

Le Pacte du pouvoir de vivre demande que seules les exonérations jusqu'à 1,6 fois le Smic soient maintenues. Comme pour les autres aides de l'État, il convient par ailleurs de conditionner cette exonération à la garantie de hausses salariales au niveau des branches professionnelles (absence de minima de branches inférieurs au SMIC et révision quinquennale des systèmes de classification). Cela pourrait permettre une économie sur les dépenses publiques allant jusqu'à environ 25 milliards d'euros, sans aucun impact négatif sur l'emploi. Les effets de ces mesures sur les salaires devront faire l'objet d'études complémentaires.

[3] Ministère de l'action et des comptes publics, « Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat », PLF 2026, octobre 2025

[4] Sécurité Sociale, Rapports d'évaluation des politiques de Sécurité Sociale, 2026

[5] Antoine Bozio et Etienne Wasmer, « Les politiques d'exonérations de cotisations sociales : une inflexion nécessaire », octobre 2024

[6] Marc Ferraci et Jérôme Guedj, « Rapport d'information », septembre 2023

Au moins 211 milliards d'euros d'aides publiques aux grandes entreprises

Le Pacte du pouvoir de vivre appelle à aller plus loin que les quelques évolutions du PLF 2026, en concentrant le CIR sur les PME et en abaissant le plafond de 100 M€ à 20 M€. Il soutient également la suppression du taux de 5% passé le seuil principal, comme préconisé par le Conseil des prélèvements obligatoires. Ces évolutions permettraient d'économiser près de 3 milliards d'euros, selon le Conseil d'analyse économique (CAE).

Réduire certaines aides aux entreprises octroyées sans conditions

La première niche fiscale du pays est destinée aux entreprises. Le crédit d'impôt recherche aura un coût estimé de plus de 8 Md€ en 2026 pour les finances publiques, un montant supérieur de 300 millions à celui de 2025[7]. Son importance s'accroît d'années en années : il représentait 1,8 Md€ en 2007, 4,5 Md€ en 2009 et 6 Md€ en 2014.

Ce dispositif permet de bénéficier d'un crédit d'impôt correspondant à 30% des dépenses de recherche et développement jusqu'à 100 M€ de dépenses et 5% des dépenses au-delà de ce seuil.

Selon le Conseil d'analyse économique (CAE), *"le CIR est le plus généreux des dispositifs fiscaux d'aide à la recherche et développement (R&D) des pays de l'OCDE, notamment pour les grandes entreprises"*[8]. Effectivement, les cinquante premières entreprises ayant recours au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) captent près de 45 % des bénéfices du dispositif. Les 200 premières entreprises, quant à elles, représentent environ deux tiers du coût total. Bien que les petites et moyennes entreprises (PME) constituent 80 % des bénéficiaires, elles ne reçoivent que 27 % des montants alloués au CIR[9].

Selon les données fournies par la Direction générale du Trésor, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) réduit en effet le taux implicite d'imposition net de 5,4 points pour les grandes entreprises contre 3,6 points pour les PME et 2,5 points pour les micro-entreprises[10].

Pourtant, la commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) conclut que les effets positifs du CIR sont avérés pour les PME mais pas pour les grandes entreprises[11].

La bataille des chiffres - Le patronat et ses soutiens rejettent le chiffrage de 211 milliards d'euros d'aides aux grandes entreprises, pourtant établi par le Sénat avec nombre d'experts du secteur. Ils lui préfèrent le chiffrage du Haut-commissariat à la stratégie et au plan de 111,9 milliards d'euros. Or le Haut-commissariat ne comptabilise notamment pas les exonérations de cotisations sociales, contrairement au rapport du Sénat.[12]

Conditionner les aides aux entreprises - Premier des budgets de l'État, les aides aux entreprises ne sont, dans leur grande majorité, pas conditionnées. Pour le Pacte du pouvoir de vivre, l'attribution d'aides financières aux entreprises doit être soumise à des engagements vérifiables en matière écologique (réduction des émissions, transition énergétique), sociale (maintien de l'emploi, égalité professionnelle) et fiscale (absence d'optimisation agressive, transparence). Cela implique de rendre obligatoire pour les entreprises la transparence sur les aides publiques qu'elles perçoivent.

Les compléments de salaire - La Cour des Comptes a indiqué dans un rapport du 29 mai 2024 que les compléments de salaire ont progressé presque deux fois plus vite que les salaires depuis 2018 : +7,8% contre +4,1% par an entre 2018 et 2023. Pour la Cour, "les compléments de salaire se sont en partie substitués aux salaires depuis 2018". La multiplication ces dernières années des niches sociales pour les compléments de salaire a provoqué une baisse de recettes de 8,1 Mds€ pour la Sécurité sociale en 2022, par rapport à 2018, tandis que le déficit de la Sécurité sociale (calculé hors Covid) en 2022 était supérieur de 6,6 Mds€. Compte tenu du contexte de déficit croissant de la Sécurité sociale, le Pacte du pouvoir de vivre recommande de revenir vers des conditions de droit commun pour certains des dispositifs dérogatoires, comme le préconise la Cour des comptes.[13]

[7] Jean-François HUSSON, « Rapport législatif : Projet de loi de finances pour 2026, recherche et enseignement supérieur », novembre 2025

[8] Conseil d'Analyse économique, « Renforcer l'impact du Crédit d'impôt recherche », septembre 2022

[9] Sénat, « Rapport général n° 144 (2024-2025), tome III, annexe 27 – Projet de loi de finances pour 2025 : Remboursements et dégrèvements », novembre 2024

[10] Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, « Rapport d'information sur les différentiels de fiscalité entre entreprises », juillet 2023

[11] Commission Nationale d'Evaluation des Politiques d'Innovation, « Évaluation du Crédit d'impôt recherche - Rapport CNEPI 2021 », juin 2021

[12] Vie Publique, « Aides publiques aux entreprises : à combien s'élèvent-elles ? », 23 juillet 2025

[13] Cour des comptes, « Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, chapitre IV, page 25 », mai 2024

IMPÔTS : FAIRE CONTRIBUER CHACUN À HAUTEUR DE SES MOYENS

Selon le baromètre des prélèvements fiscaux et sociaux du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) en 2025, 79% des Français·es s'accordent pour dire que payer ses impôts constitue un acte citoyen[14]. Des éléments apparaissent en revanche primordiaux pour le consentement à l'impôt : la connaissance du système socio-fiscal, la confiance dans les institutions, la satisfaction quant à l'utilisation de l'argent public et le sentiment d'équité fiscale. Ainsi, il ressort d'une enquête d'Oxfam réalisée par Verian en 2024, que 80% des Français·es sont favorables à imposer davantage les personnes les plus fortunées[15]. Une mesure jugée juste, pour ¾ des sondé·es, notamment dans le contexte budgétaire actuel. Pour le Pacte du pouvoir de vivre, la justice fiscale est une nécessité à la fois sociale et budgétaire.

Un impôt sur le revenu plus progressif

L'impôt sur le revenu a représenté 24,4% des recettes du budget général de l'État en 2025 : c'est moins que la TVA (35,4%), impôt au taux indifférencié qui pèse davantage sur les plus vulnérables, selon l'INSEE[16].

En 2024, l'impôt sur le revenu a augmenté pour tous les contribuables, à l'exception des plus riches. Ainsi, note Bercy, l'impôt net moyen payé par les foyers a augmenté à un taux annuel variant entre 3 % et 10 % selon les déciles tandis que celui des 10 % des foyers les plus riches a diminué de 0,1 %[17].

Plus de 13 000

millionnaires

n'ont payé aucun impôt en 2024 selon Bercy*

Cette injustice fiscale interroge l'effectivité de la progressivité de l'impôt sur le revenu. Au fil des décennies, l'impôt sur le revenu est en effet devenu de moins en moins progressif : il comptait 8 tranches dans les années 1950-60, puis 13 à partir de 1974 et même 14 entre 1982 et 1986. Il en compte 5 aujourd'hui. Or le taux marginal, qui est aujourd'hui de 45% pour la 5e tranche, se situe dans une moyenne historiquement basse. Il a ainsi toujours oscillé entre 60% et 65% entre 1945 et 1986 avant d'être abaissé jusqu'à 40% entre 2006 et 2009. Par ailleurs, Bercy constate que de moins en moins de foyers sont en réalité assujettis au taux maximum de 45% du fait des crédits d'impôt et de la possibilité de transformer une partie de leurs revenus sous la forme de revenus du capital, soumis à une fiscalité plus avantageuse.

Afin de rendre l'impôt sur le revenu plus progressif et plus juste, tout en dégageant de nouvelles recettes, le Pacte du pouvoir de vivre juge indispensable de relever le taux marginal tout en ajoutant de nouvelles tranches par exemple au sein de la 4e tranche actuelle (de 84 577 € à 181 917 €). Il conviendrait d'instaurer la même progressivité de l'impôt pour les revenus du travail et les revenus du capital, ce qui implique l'intégration des revenus du capital dans le barème progressif de l'impôt sur le revenu (donc une suppression de la flat taxe, voir point 5 suivant).

Maintenir la contribution différentielle sur les hauts revenus mais ne pas s'en contenter - Mise en place en 2025, la contribution différentielle sur les hauts revenus a rapporté 1,2 milliard d'euros aux finances publiques et était envisagée pour être reconduite en 2026 par le précédent gouvernement. Concentrée sur les 1% les plus aisés (250 000 euros pour une personne seule, 500 000 euros pour un couple), elle vise à instaurer une participation fiscale minimum de 20% des hauts revenus. Contrairement à ce qui est parfois mis en avant, il ne s'agit donc pas d'une nouvelle taxe. Depuis son instauration, l'IPP note que leur taux d'imposition moyen à l'impôt sur le revenu a augmenté de 14,2% à 18,9% [18]. Le Pacte du pouvoir de vivre est favorable à la reconduction de la CDHR mais celle-ci n'est pas suffisante et doit être prolongée en parallèle de la mise en place d'autres mesures pour une plus juste participation fiscale.

S'il est possible de rendre l'IR plus progressif et plus juste, une limite forte tient au fait qu'une part importante de la richesse des plus aisé·es provient de sources non imposables à l'impôt sur le revenu (mais à l'impôt sur les sociétés, avec de nombreux moyens d'optimisation fiscale). Alors que les impôts personnels représentent environ 35% du revenu économique pour les 1% plus riche (autour de 170 k€ annuels), ils n'en représentent que

[14] Conseil des Prélèvements obligatoires, « Baromètre des prélèvements fiscaux et sociaux en France – Troisième édition 2025 », novembre 2025

[15] Verian, « Taxation des ultra-riches », septembre 2024

[16] INSEE, « Recettes du budget général », novembre 2025

*Le Monde, "Plus de 13 000 millionnaires ne paient aucun impôt sur le revenu, selon une note inédite de Bercy", février 2026

[17] DCFiP, « Revenus et patrimoine des foyers les plus aisés en France », janvier 2025

[18] Institut des politiques publiques, juin 2025, Perspectives budgétaires - Effets budgétaires et redistributifs des mesures socio-fiscales

2% pour les 0,001% les plus riches en 2016 (378 ménages), comme le souligne l'Institut des politiques publiques[19].

15 à 25 Md€

C'est ce que pourrait rapporter chaque année la taxe sur les très hauts patrimoines en France

Taxer les très hauts patrimoines

En France, les 10% des plus riches possèdent près de la moitié du patrimoine total du pays (48 %)[20]. La moitié des ménages les mieux dotés possèdent 93% du patrimoine brut total[21]. Pourtant, les plus aisés paient à proportion moins d'impôts que la majorité des contribuables, avec un taux d'imposition effectif, tous impôts directs compris, qui devient même dégressif passé un certain niveau de richesses. Ce taux passe ainsi de 46 % pour les 0,1 % les plus riches à 26 % pour les 0,0002 % les plus riches, autrement dit les milliardaires, note l'Institut des politiques publiques[22].

Pourtant, la taxation des très hauts patrimoines est soutenue par 77% des Français·es, selon un sondage Destin commun réalisé en août 2025[23].

Réduire cette injustice fiscale permettrait à la fois de réduire ces inégalités et générerait un gain considérable pour les finances publiques, de l'ordre de 15 à 25 milliards d'euros par an. Plus que l'exil fiscal, qui resterait marginal comme le pointe le Conseil d'analyses économiques, l'enjeu est d'intégrer pleinement les biens professionnels - puisqu'ils représentent 90% de la richesse totale - et de mettre en place des dispositifs pour limiter au maximum l'optimisation fiscale.

Le Pacte du pouvoir de vivre soutient la mise en place d'une taxe plancher à hauteur de 2% du patrimoine des contribuables dont la fortune dépasse 100 millions d'euros, s'inspirant des travaux de l'économiste français Gabriel Zucman. Elle concernerait 1800 ménages et rapporterait entre 15 et 25 milliards d'euros aux finances publiques. Sont ici ciblées les personnes les plus aisées qui bénéficient actuellement d'un vide en matière de fiscalité, aggravé depuis la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF). L'instauration de cette taxe plancher constituerait donc une avancée notable vers plus de justice fiscale.

Lire la note détaillée du Pacte sur la taxation sur les très hauts patrimoines (septembre 2025)

Rétablir l'impôt sur la fortune, en plus performant

En 2018, l'impôt sur la fortune a été transformé en impôt sur la fortune immobilière (IFI). Avant la réforme, l'ISF taxait les patrimoines supérieurs à 1,3 M€ sur la base d'un barème progressif à cinq tranches.

Le remplacement de l'ISF par l'IFI a eu un coût budgétaire important pour les finances publiques, en plus du coût politique et social compte tenu du symbole de solidarité que représente cet impôt. Le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital estime ainsi que le maintien de l'ISF dans sa version antérieure aurait permis de dégager 6,3 Md€ de recettes en 2022 contre 1,8 Md€ pour l'IFI, soit une perte de recettes annuelles de 4,5 Md€ pour les finances publiques[24].

Le Pacte du pouvoir de vivre demande le retour de l'ISF, dans une version améliorée. Dans cette nouvelle version, l'ISF pourrait rapporter environ 10 milliards d'euros notamment grâce à une progressivité renforcée et à une restriction des niches fiscales, comme celles liées à l'assurance-vie, aux donations ou à certaines structures patrimoniales.

Instaurer un ISF climatique - Une version plus performante de l'ISF pourrait permettre de financer la transition écologique. Pour cela, l'impôt ne se limiterait pas à la valeur du patrimoine mais inclurait une taxation supplémentaire variable en fonction de l'empreinte carbone du patrimoine financier. Chaque actif financier serait évalué selon son impact carbone, et une taxe proportionnelle serait appliquée en fonction du prix de la tonne de CO_2. Le Pacte du pouvoir de vivre soutient l'instauration d'un ISF climatique qui pourrait rapporter 7,5 milliards d'euros.

[19] Institut d'études publique, Note « Quels impôts les milliardaires paient-ils ? », juin 2023

[20] INSEE, "Répartition de la masse totale de patrimoine brut entre les ménages", avril 2026

[21] Conseil des Prélèvements Obligatoires, "CORRIGER LES PRINCIPALES DISTORSIONS DE L'IMPOSITION DU PATRIMOINE", décembre 2025

[22] Institut d'études publiques, "Quels impôts les milliardaires paient-ils?", juin 2023

[23] Destin Commun, « Rentrée politique 2025 : opinion et attentes des français », août 2025

[24] France Stratégie, « Rapport final du Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital », octobre 2023

Rétablir une taxation progressive du capital

En 2018, la taxation progressive du capital a été modifiée avec l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU), dit "flat tax". Le principe est de remplacer, si le contribuable en fait le choix, le barème de l'impôt sur le revenu avec un taux maximal de 45%, par un taux de 30%.

Le PFU a majoritairement bénéficié aux foyers les plus aisés dont la part des revenus du capital dans leurs revenus totaux est bien plus élevée que la part des revenus du travail. En 2020, selon France Stratégie, 64 % des dividendes sont perçus par des foyers déclarant plus de 100 000 euros de dividendes en 2020.

Il génère ainsi une double injustice : les dividendes sont peu taxés ce qui contribue à l'enrichissement massif et continu des très riches et à l'essor des inégalités. En comparaison, les revenus du travail sont beaucoup plus taxés que les revenus du capital. Or les écarts de richesse se creusent bien davantage par les revenus du capital que par ceux du travail. Là encore, cela contribue à l'enrichissement des très riches et à leur moindre participation à l'effort fiscal.

Ce PFU avait été instauré au motif de simplifier la fiscalité pour encourager les investissements. Dans un rapport, commandé par France Stratégie et publié en 2021, le Centre de recherches en économie et droit (CRED) note qu'il n'y a pas eu d'effet significatif sur la création d'entreprises ou la croissance économique et que cela a représenté une perte pour les finances publiques. Pour les finances publiques, sa mise en place a généré une perte de 1,8 milliard d'euros par an, d'après l'Institut Montaigne.

Le Pacte du pouvoir de vivre demande donc la suppression du PFU et le retour à une imposition progressive des revenus du capital, en intégrant sa taxation dans l'impôt sur le revenu, qui pourrait rapporter 9 milliards d'euros par an, selon l'Institut des Politiques Publiques. Lors des derniers débats budgétaires, une majoration de 5% (ou de 3%) du taux du PFU sur les dividendes qui dépassent de 20% la moyenne des cinq dernières années était soutenue par plusieurs groupes politiques. Cette évolution n'est pas optimale pour le Pacte du pouvoir de vivre mais constituerait néanmoins un progrès vers plus de justice fiscale.

ASSURER UNE IMPOSITION JUSTE SUR L'HERITAGE

Une fiscalité juste pour renforcer l'égalité des chances

L'égalité des chances en France est mise à mal par le rôle de plus en plus déterminant de l'héritage dans la constitution du patrimoine des individus. Alors qu'au début des années 1970, les successions représentaient environ 35 % du patrimoine total, cette part est montée à 60 % en 2021[25].

5% des Français.es

héritent de plus de 100 000€ alors que

60% des héritages

sont inférieurs à 100 000€

(Cour des comptes)

La distribution des héritages est fortement inégalitaire au sein de la population. Au sein d'une tranche d'âge : 50% des individus auront hérité de moins de 70 k€ à la fin de leur vie quand près de 10 % auront hérité de plus de 500 k€[26]. 1% des personnes héritent de 4,2 millions d'euros soit 60 fois l'héritage médian[27].

Face à ces constats, le Pacte du pouvoir de vivre demande une réforme des droits de succession visant à instaurer un système plus équitable et à générer des recettes fiscales supplémentaires. Selon les estimations du Conseil d'Analyse Économique, une telle réforme pourrait rapporter au moins 10 milliards d'euros par an, en fonction des hypothèses retenues[28].

[25] Cour des Comptes, « Le Pacte Dutreil : un dispositif fiscal en forte croissance à mieux cibler », novembre 2025
[26] Observatoire des Inégalités, « Inégalités et héritage », avril 2026
[27] ibid.
[28] Centre d'analyse économique, Note « Repenser l'héritage », décembre 2021

Réformer le Pacte Dutreil

Le système fiscal actuel des successions comporte de nombreuses exonérations qui bénéficient principalement aux plus aisés. Le pacte Dutreil, visant initialement à faciliter la transmission des entreprises dans le cadre familial, est une des niches fiscales qui concentre le plus d'inégalités. Son effet est double : abattement de 75% de l'assiette taxable sur la transmission des biens professionnels et réduction de 50% de l'impôt dû en cas de donation en pleine propriété avant les 70 ans du donateur. Selon Oxfam, entre 2023 et 2024, les 1% les plus avantagés par le Pacte Dutreil (110 personnes au total) ont réduit leur impôt de 30 millions d'euros en moyenne… alors que les 50% les moins avantagés l'ont réduit de moins de 40000€, soit 750 fois moins[29]. Les modifications du pacte Dutreil dans le PLF 2026 n'ont conduit qu'à resserrer légèrement les assiettes de biens concernés, sans le réformer en profondeur.

Pour le Pacte du pouvoir de vivre, il est possible de réformer le pacte Dutreil en plusieurs mesures efficaces :

- Plafonner les avantages du pacte à 1 million d'euros par bénéficiaire, ce qui épargnerait 90% d'entre eux et permettrait une économie de 3,5 milliards d'euros, soit 65% d'économie sur le dispositif
- Baisser le taux d'exonération de 75% à 50%
- Restreindre de manière significative l'avantage aux actifs strictement professionnels
- Conditionner l'accès aux bénéfices fiscaux du pacte Dutreil au maintien des emplois.

Établir une contribution verte sur l'héritage

Aujourd'hui, le système de taxation des successions ne différencie pas les patrimoines favorables à la transition écologique de ceux défavorables. Pourtant, 100 milliardaires français seront amenés à transmettre leur fortune d'ici 30 ans. Il est possible d'utiliser le système de taxation des successions pour contribuer à répondre aux enjeux climatiques. Une contribution verte permettrait en effet de soutenir les initiatives des particuliers et des entreprises visant à investir dans la transition écologique de leur vivant.

Le Pacte du Pouvoir de Vivre propose plusieurs mesures visant à mettre en place cette contribution :

- Mettre en place un diagnostic de performance énergétique (DPE) à la charge du propriétaire lors de sa transmission de patrimoine immobilier (hors résidence principale) à un·e héritier·e, qui permettrait de faire bénéficier les logements peu émetteurs d'une grille d'imposition plus favorable
- Prendre en compte l'intensité carbone des détentions de patrimoines financiers ou mobiliers transmis pour construire une grille d'imposition différenciée

Cette surtaxe climatique sur le patrimoine financier pourrait rapporter 6 milliards d'euros, sur le patrimoine de 25 milliardaires français[30].

[29] Oxfam, « Pacte Dutreil, la grande arnaque: pourquoi il faut le réformer? », septembre 2026

[30] Oxfam, « Manifeste pour une justice fiscale », septembre 2025, p.23

ENTREPRISES : RÉTABLIR LA JUSTICE FISCALE ET PARTAGER

Le Pacte défend l'idée que la justice fiscale ne s'oppose pas à la compétitivité de nos entreprises. Ces deux objectifs sont fréquemment opposés dans les discours politiques et médiatiques. Pourtant, notre modèle social et notre capacité d'adaptation au changement climatique jouent un rôle clé dans l'attractivité de notre pays. De plus, la compétitivité telle qu'elle est souvent revendiquée, c'est-à-dire justifiant des procédés d'optimisation fiscale ou du moins une fiscalité limitée, ne bénéficie en réalité qu'à une infime partie des entreprises : certaines parmi les plus grandes d'entre elles. Diviser les taux de la contribution exceptionnelle des grandes entreprises par deux, comme proposé dans le PLF 2026, ne constitue pas une solution viable. Ce genre de mesures se font au détriment des finances publiques mais aussi des entreprises elles-mêmes, notamment les plus petites, qui contribuent effectivement à la hauteur de leurs capacités.

Taxer les superprofits

Les plus grandes entreprises françaises ont reversé en 2024 près de 100 milliards d'euros à leurs actionnaires (98,2 Md €) dont 72,8 milliards d'euros sous forme de dividendes, un montant record malgré la conjoncture économique. En 2024, les entreprises du CAC 40 ont réalisé 130 milliards d'euros de bénéfices[31].

Ces records de bénéfices concernent en particulier certaines entreprises, dont l'activité est favorisée par le contexte géopolitique et les tensions sur les énergies fossiles, comme les entreprises pétrolières ou gazières. De janvier à juin 2026, Total a engrangé 11,2 Md€ de bénéfices, notamment grâce à la flambée des prix du pétrole due à la guerre au Moyen-Orient[32]. Taxer les superprofits est donc aujourd'hui un outil indispensable de justice permettant de donner des marges de manœuvre financières à l'Etat, par exemple pour compenser l'augmentation des factures d'énergie et du coût de la vie. Selon Oxfam, cette taxation pourrait rapporter entre 10 à 20 milliards d'euros par an.

Le Pacte du pouvoir de vivre demande la mise en place d'une taxe sur les super dividendes, ceux qui dépassent de 20% la moyenne des quatre dernières années pour un gain d'environ 20 milliards d'euros. Cette taxe serait :

- Calculée sur les ventes (ou sur une distribution du bénéfice global de l'entreprise en fonction des ventes nationales) pour permettre de lutter contre la délocalisation de leur bénéfice
- Activable automatiquement pendant les périodes de bénéfices excessifs
- Applicable à tous les secteurs démesurément favorisés par les tensions sur les ressources ou les crises climatiques.

Lutter efficacement contre l'optimisation fiscale

Une étude de l'INSEE, parue en septembre 2025 confirme les précédents travaux de l'IPP et du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) : les grandes entreprises sont moins imposées que les plus petites et cet écart s'est même accru ces dernières années[33]. Dans le détail, le taux d'imposition effectivement payé, dit "taux implicite", à bénéfice égal était en 2022 de 14,3 % pour les grandes entreprises ; 17,8 % pour les ETI ; 21,4 % pour les PME ; et 19% pour les micro-entreprises. Un décalage qui s'est amplifié puisqu'il était en 2019 de 20,2 % pour les grandes entreprises ; 22,4 % pour les ETI ; 24,2 % pour les PME ; et 19,5 % pour les micro-entreprises.

Par ailleurs, selon un rapport d'information de la commission des finances de l'Assemblée nationale publié en 2023, la moitié des entreprises du CAC 40 a déclaré un montant d'impôt sur les sociétés inférieur à 18 millions d'euros pour l'année 2021. Treize entreprises ont indiqué s'acquitter d'un taux d'impôt sur les sociétés représentant moins de 7 % de leur résultat fiscal. Deux d'entre elles affichent un taux d'imposition proche de zéro, malgré des bénéfices dépassant plusieurs centaines de millions d'euros. À l'inverse, neuf groupes déclarent un impôt sur les sociétés supérieur à 25 % de leur résultat fiscal[34].

[31] Les Echos, « Dividendes : les groupes du CAC 40 n'ont jamais été aussi généreux avec leurs actionnaires », janvier 2025

[32] Le Monde, « Total Energies engrange 11,2 milliards de dollars de bénéfice en six mois, sur fond de guerre au Moyen-Orient », juillet 2026

[33] INSEE, « Le taux d'imposition implicite des profits entre 2016 et 2022 est plus élevé pour les PME que pour les grandes entreprises », septembre 2025

[34] Assemblée nationale, Commission des finances, « Rapport d'information sur les différentiels de fiscalité entre entreprises », juillet 2023

Ces très fortes disparités sont notamment rendues possibles par les mécanismes d'optimisation fiscale qu'ils soient légaux comme le crédit d'impôt recherche précédemment abordé ou à la frontière de la légalité. Le rapport parlementaire précité souligne par ailleurs une perte de 20 milliards d'euros des recettes de l'impôt sur les sociétés dû au régime mère-filiales (ou mère-filles) et une perte de 16,5 milliards d'euros permise par le régime d'intégration fiscale. La nouvelle taxe sur le patrimoine financier, visant les actifs des sociétés dites "holding", instaurée par le PLF 2026, reste une réponse largement insuffisante.

Pour le Pacte du pouvoir de vivre, il faut mettre fin à ces disparités fiscales. Cela implique de limiter les mécanismes d'optimisation fiscale, comme le préconisent de nombreux expert·es.

83Md€ de perte

pour l'Etat du fait des 467 niches fiscales existantes en 2024, soit un peu plus d'un quart des recettes fiscales nettes de l'Etat

---

Lutter contre la financiarisation des secteurs dépendants de financements publics - Alors que le budget de l'État est sous pression, certaines structures lucratives profitent de règles fiscales opaques pour bénéficier d'avantages financiers importants, grevant les finances publiques et faisant peser un risque pour la société. Ces cas de financiarisation sont aujourd'hui bien documentés par exemple dans le secteur de la santé[35], du logement ou encore du grand âge et appellent à une réaction des pouvoirs publics par davantage de transparence et un meilleur fléchage des financements publics.

Taxer le rachat d'actions à leur juste valeur

La taxe sur le rachat d'actions constitue un enjeu important. La pratique est bien connue : les grandes entreprises rachètent leurs propres actions pour les supprimer du marché, réduisant ainsi leur nombre en circulation. Cela augmente la valeur des actions restantes et bénéficie donc aux actionnaires.

Pour réguler ce procédé et en tirer des recettes fiscales, une nouvelle taxe a été instaurée en 2025. Elle concerne les plus grandes entreprises françaises dont le chiffre d'affaires dépasse 1 Md€, avec un taux de 8% sur la valeur nominale de l'action. Cela constitue une première étape notable mais elle est insuffisante. La valeur nominale de l'action de l'Oréal est par exemple de 0,2 euros et sa valeur réelle est de 372,25 euros (en juin 2025). La taxe de 2025 devrait donc rapporter environ 200 M€ alors qu'une taxe sur la valeur réelle pourrait rapporter bien plus.

Évaluer les effets de la directive mère-filiales - Ce dispositif fiscal européen permet aux sociétés mères de ne pas payer d'impôts supplémentaires sur les bénéfices qu'elles reçoivent de leurs filiales situées dans d'autres pays de l'UE. Mise en place pour éviter que les bénéfices ne soient taxés deux fois, elle constitue aujourd'hui un outil d'optimisation fiscale très avantageux et complexifie les évolutions de certains mécanismes fiscaux comme celui de la taxe sur le rachat d'action. Le Pacte du pouvoir de vivre préconise donc qu'une étude approfondie lui soit dédiée et que des discussions puissent être relancées si nécessaire. Le régime de l'intégration fiscale pourrait également faire l'objet d'une étude.

Dans les discussions sur le PLF 2025 une taxe sur la valeur réelle des actions de 4% était évoquée et son gain était ainsi estimé à 1,2 milliards d'euros. Le Pacte du pouvoir de vivre souligne la nécessité de mettre en place une taxation sur le rachat d'action calculée sur la valeur réelle de l'action.

Amplifier la taxation sur les transactions financières

La taxe sur les transactions financières (TTF) a été créée en France en 2012. Surnommée la taxe Tobin, cet impôt est appliqué aux achats d'actions de grandes entreprises françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros (121 entreprises en 2025). Son taux a d'abord été fixé à 0,1%, rehaussé à 0,3% en 2016 puis à 0,4% en 2025.

Le Pacte du pouvoir de vivre appelle à renforcer la TTF en élargissant son assiette à la totalité des produits financiers échangés par toutes les entreprises financières françaises, y compris aux transactions intra journalières et en réhaussant son taux à 0,5%. Il soutient également une réforme de la collecte de la TTF aujourd'hui réalisée par Euro Clear, un acteur financier dont la gestion opaque interroge sur un potentiel conflit d'intérêt. Le Pacte du pouvoir de vivre demande donc que la TTF soit récoltée par l'administration fiscale ou a minima qu'elle soit bien davantage contrôlée, comme le préconisent les conclusions parlementaires sur le sujet. Ces évolutions pourraient rapporter jusqu'à 3 milliards d'euros soit plus du double de l'apport actuel de la TTF[36][37].

[35] CICTAR et CFDT-Santé Sociaux, Rapport « La spéculation immobilière au cœur du système de santé français : le cas de Ramsay Santé », janvier 2025

[36] Centre d'économie de la Sorbonne, « Rapport « La taxation des transactions financières : Optimiser le dispositif français », juin 2024.

[37] Assemblée nationale, « Rapport au nom de la Commission des finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire sur la proposition de loi visant à élargir l'assiette de la taxe sur les transactions financières (n° 1145) », mai 2023.

PACTE DU POUVOIR DE VIVRE

Créé en 2019, le Pacte du Pouvoir de Vivre est un collectif de plus de 65 organisations parmi les plus reconnues de la société civile organisée française, aussi diverses dans leur statut (associations, fondations, ONG, syndicats, mutuelles, etc.) que dans leurs domaines d'action – environnement, lutte contre la pauvreté, logement, travail, jeunesse, ESS, migration... Cette alliance inédite agit afin que les questions sociales, environnementales et démocratiques, qui sont indissociables, soient prises en compte dans les décisions politiques et dans le débat public au niveau local et national.

https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/

Contacts
Amandine Lebreton, directrice : amandinelebreton@pactedupouvoirdevivre.fr